

**APPEL A CANDIDATURE (AAC)  
ARS/DAOSS/DCT n°971-2023-179**

**Création d'une équipe mobile d'appui médico-social  
pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS)**

**Commission de sélection ad hoc du 14 mars 2024**

**AVIS DE CLASSEMENT**

L'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy a lancé un appel à candidatures, le 27 octobre 2023, en vue de la création d'une équipe mobile d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS) sur le territoire de la Guadeloupe.

Trois (3) projets ont été réceptionnés par les services de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et recevables. Néanmoins, deux (2) dossiers ont été déclarés éligibles car arrivés le jour de la clôture de dépôt, soit le 19 décembre 2023. Le dossier arrivé hors délai (20 décembre 2023) n'a pas été étudié.

La Commission de sélection ad hoc s'est réunie le 14 mars 2024 et a établi un classement des projets au regard des critères fixés par le cahier des charges :

<b>Classement</b>	<b>Candidats</b>	<b>Notation</b>
N° 1	KALITEPOUVIV	81
N° 2	AAEA	52

L'avis de classement de la Commission de sélection ad hoc est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur Général de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

Le présent avis fera l'objet d'une publicité sur le site internet de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy (<https://www.guadeloupe.ars.sante.fr>)

Fait à Gourbeyre le, 25 MARS 2024



Directeur Général

**Laurent LEGENDART**